

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Camping le Mouretou, SARL au capital de 5.000 euros

Ci-après dénommé « le BAILLEUR », d'UNE PART, et :

Nom Prénom

Date de naissance / / N° Carte identité / Passeport :

Adresse Code postal Ville

Pays Téléphone Email

Accompagné(e) de (5 personnes maximum):

Nom Prénom Date de naissance / /

Nom Prénom Date de naissance / /

Nom Prénom Date de naissance / /

Nom Prénom Date de naissance / /

Nom Prénom Date de naissance / /

Ci-après dénommé(s) « le PRENEUR », d'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE OUI SUIT :

I. DUREE DU SEJOUR (ci-après dénommé « le Séjour »)

Date d'arrivée : / / 2020 (à partir de 14h) Date de départ : / / 2020 (avant 12h)

II. LOCATIONS (Choisissez la formule et le nombre d'unités)

DESIGNATION <i>Prix TTC (TVA 10 %)</i>	B. Saison 11/04-21/06 30/08-24/10	M. Saison 21/06-28/06 23/08-30/09	H. Saison 28/06-23/08	Total
Forfait «duo»: emplacement+2 pers.+1 voiture	<input type="checkbox"/> 16 €	<input type="checkbox"/> 21 €	<input type="checkbox"/> 25 €
Forfait «rando» : emplacement + 1 personne	<input type="checkbox"/> 11 €	<input type="checkbox"/> 14 €	
Electricité / nuit	<input type="checkbox"/> 4 €	<input type="checkbox"/> 4 €	<input type="checkbox"/> 4.50 €
Personne supplémentaire / nuit	<input type="checkbox"/> ... x 5.50 €	<input type="checkbox"/> ... x 6 €	<input type="checkbox"/> ... x 7 €
Enfant - de 7 ans / nuit	<input type="checkbox"/> ... x 3 €	<input type="checkbox"/> ... x 4 €	<input type="checkbox"/> ... x 5 €
Enfant - de 2 ans / nuit	gratuit		
Voiture supplémentaire visiteur/nuit	<input type="checkbox"/> 4 €	<input type="checkbox"/> 4.50 €	<input type="checkbox"/> 5.50 €
Tente supplémentaire / nuit	<input type="checkbox"/> 2.50 €	<input type="checkbox"/> 3 €	<input type="checkbox"/> 4 €
Animal (tatoué et vacciné)/nuit	<input type="checkbox"/> ... x 3 €	<input type="checkbox"/> ... x 4 €	<input type="checkbox"/> ... x 5 €
<input type="checkbox"/> caravane <input type="checkbox"/> camping-car <input type="checkbox"/> tente	TOTAL/Nuit		

Les tarifs sont indiqués hors taxe de séjour (0.60 € / pers de + de 18 ans / nuit, à régler sur place)

Nombre de nuits de location :

Frais de dossier : (10 € en Haute saison – offerts en Basse et Moyenne saison)

Coût total du Séjour : €

- Je souscris à l'assurance annulation (Prix du séjour x 4%) = €
- Je ne souscris pas à l'assurance annulation.

A la réservation : ACOMPTE : 30 % du séjour = €

Solde à payer à votre arrivée : €

III. MODE DE REGLEMENT (A l'attention du Camping Mouretou)

- Chèque Chèque Vacances Espèces
- Virement RIB : 13485 00800 08000838266 28
- Virement IBAN : FR76 1348 5008 0008 0008 3826 628 BIC : CEPAFRPP348

IV. CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

IV.1. Engagements du PRENEUR

Un emplacement est loué nominativement et ne pourra en aucun cas être sous-loué. Toute personne non inscrite sur le présent Contrat de Location Saisonnière sera considérée comme visiteur.

Le PRENEUR a pris connaissance du Règlement Intérieur et s'engage à le respecter pendant toute la durée de son Séjour.

IV.2. Gestion des arrivées et des départs

Les arrivées s'effectuent entre 14h00 et 19h00. En cas d'arrivée après 19h00, il est impératif de prévenir la réception du BAILLEUR.

Les locations sont conservées durant 24 heures après la date prévue de l'arrivée du PRENEUR. Passé ce délai, elles cessent d'être réservées et la totalité du coût du Séjour sera retenue au PRENEUR.

Les départs sont prévus entre 08h00 et 12h00.

IV.3. Paiement de la location

La réservation ne devient effective qu'après la signature du présent Contrat de Location et la réception de l'acompte et des frais de dossier.

Le solde du Séjour est payable à votre arrivée au camping. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

En l'absence de paiement dans les délais définis à l'article II, la réservation du PRENEUR sera automatiquement annulée, la totalité du Séjour restant due.

En cas d'annulation à l'initiative du Preneur, ce dernier restera redevable vis-à-vis du Bailleur :

- des frais de dossier ;
- à titre d'indemnité de rupture de Contrat de Location :
 - d'un montant égal à 30% du coût intégral du Séjour, si le PRENEUR annule plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée,
 - d'un montant égal au total du Séjour, si le PRENEUR annule moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée.

Le camping Le Mouretou vous propose une assurance Annulation et Interruption facultative dans votre contrat de location. Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour aux seuls clients ayant souscrit l'assurance Campeze Couvert.

En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un évènement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.campez-couvert.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

IV.4. Assurance

La responsabilité du BAILLEUR n'est pas engagée en cas de vol, perte, ou dommage de toute nature pendant la durée du Séjour. Le PRENEUR devra faire la preuve sur simple demande du BAILLEUR que son contrat multirisques habitation est à jour du paiement des cotisations et comporte une clause voyage villégiatures, couvrant les risques « incendie et dégâts des eaux », dont il pourrait se rendre responsable. Si tel n'est pas le cas, le PRENEUR peut demander soit une extension à son assureur, soit une assurance spécifique pour la durée du séjour.

Fait à Valleraugue, le

Le PRENEUR*

Le BAILLEUR

*Signature précédée de " lu et approuvé "